

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 31 MAI 2010

L'an deux mille dix et le trente et un mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 20 mai 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

**Présents : M. MAURIN – VOLLE – CORNET – AUZAS – TESTON – DELAUZUN – CROZIER
– VERNET – SALA – BEUGNET – HILAIRE – CHAUSSIGNAND**

**Excusés : Mr JOLLIVET a donné procuration à Mr VOLLE
Mr BOUAZZA a donné procuration à Mr CORNET**

Absent : Mr FIALON

Mme SALA a été élue secrétaire

Objet : Approbation du PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants

VU la délibération en date du 12 avril 2000 prescrivant le Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération en date du 30 mai 2001 lançant la concertation,

VU la délibération en date du 16 septembre 2008 tirant le bilan de la concertation,

VU la délibération en date du 16 septembre 2008 arrêtant le projet de PLU,

VU les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU,

VU l'arrêté municipal en date du 28 septembre 2009 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU,

VU les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête

justifient des adaptations mineures du projet de PLU suivantes :

- Quartier les Beaumes : Z = AUO – un emplacement réservé ER 3 pour réaliser la liaison du chemin communal d'Aunas et le VC 13 desservant le quartier des Beaumes (plan joint au projet) suite à la demande des services gestionnaires des accès sur la RN 102.
- Quartier le Buis d'Aps : suppression de la sortie de la VC 11 sur la RN 102
- Quartier la Grand Terre : Z = AUO – ajouter une partie pour des constructions réservée à un habitat plus dense égale à 1/3 de la surface totale de cette zone (projet PLH), pour répondre à la mixité sociale et urbaine.
- ER 12 sera poursuivi jusqu'à la voie centrale de la zone AUO
- Les COS des zones urbaines et à urbaniser ont été augmentés suite à la demande des services.
- La liste des ER a été complétée comme suite à la demande des services.
- Les annexes sont complétées comme demandés par les services.
- Le rapport de présentation a été précisé sur certains points (équipements en eau potable, zone de la Grand Terre, zone de Coste Chaude, Site antique
- Extension de la zone NP (parcelles 1125 1126 1127 1128 1129) sur demande de CG
- Une nouvelle zone NT a été créée quartier les Bouches.
- Des précisions ont été apportées concernant le risque d'inondation par la rivière Escoutay (étude 2006) La zone est désormais portée sur les cartes graphiques.
- Zone UAC : une partie de la parcelle 1416 a été reclassée en zone A afin d'améliorer la desserte de cette zone.
- Règlement = Z A – L'article A4 et A6 ont été rectifiés aux demandes de la Chambre de l'Agriculture lettre du 02 juin 2009.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123 – 24 et R 123 – 25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal,
- Dit que conformément à l'article R 123 – 25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en Mairie d'Alba La Romaine et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :
 - *un mois suivant sa réception par le Préfet de l'Ardèche,
 - *l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Fait et délibéré à Alba la Romaine le 31 mai 2010

Pour Copie Conforme,
ALBA LA ROMAINE, le 1^{er} juin 2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN.